



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rét
i
Moi
be

22043410

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

28 MARS 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0757 866 641

Nom

(en entier) : NORDEX BELGIUM

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de la Calestienne 14 A, 5580 Rochefort

Objet de l'acte : Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Extrait des résolutions écrites des administrateurs du 24/03/2022:

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Renato Baglioni, élisant domicile au siège de la société, comme délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 24 mars 2022 pour une durée indéterminée.

Les délégués à la gestion journalière exercent leur mandat à titre gratuit.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société que les actes et les décisions qui, soit en raison de leur intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Les délégués à la gestion journalière et administrateurs-délégués ne sont pas autorisés à agir et/ou à représenter la société seul dans le cadre de la gestion journalière de la société. Ils doivent toujours agir et/ou représenter la société conjointement avec un autre délégué à la gestion journalière de la société, qui peut être un administrateur de la société ou non. Ils peuvent en outre agir et/ou représenter la société conjointement avec un mandataire spécial nommé par le conseil d'administration dans les limites des procurations conférées par le conseil d'administration.

Les administrateurs ont décidé d'attribuer un mandat spécial à Me Luc Germonpré et à Me Natalya Hrechdakian avocats du cabinet Lydian, dont les bureaux sont sis à 1000 Bruxelles, Avenue du Port 86c, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la société susmentionnée auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet à la décision prise ci-avant. Ils pourront également adapter la dénomination de l'unité d'établissement de la société en remplaçant "Nordex Belgium GmbH" par "Nordex Belgium".

Natalya Hrechdakian
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/04/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).